



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES
CGT
Sections de Montpellier - Perpignan - Midi-Pyrénées & DNSCE

Montpellier le 28 novembre 2017

Monsieur le président,

Vous nous convoquez ce jour pour un CTSD qui paraît très pauvre au vu des documents qui nous ont été fournis mais qui au final nous confirme la continuation et l'approfondissement du PSD dont on pressent dès à présent l'intensification avec le lancement de CAP 2022.

Aujourd'hui comme depuis trop longtemps, il sera question de fermetures, centralisations, transformations et autres fusions, qui n'ont qu'un but : supprimer encore des emplois. Les douaniers en ont assez des réformes dites de « modernisation » dont les résultats sont la suppression de 160 bureaux et brigades sur le territoire au cours de ces 5 dernières années et la dégradation du service rendu au public.

Et ce ne sont pas les sept emplois hypothétiques que vous projetez pour l'interrégion en 2018 qui viendront combler les manques de personnel et reconstituer le maillage indispensable à l'accomplissement des missions douanières.

Dans notre pays où 3 millions de personnes sont privées d'emploi, où la moitié des salariés présentent des niveaux élevés d'anxiété, où près du quart sont en état d'hyper stress et où 6 % sont atteints de dépression, la douane ne fait pas exception. Le bilan social 2016 de notre administration l'illustre parfaitement, avec l'augmentation de la quasi-totalité des indicateurs de maladies et d'accidents. Dans ce contexte, l'instauration d'un jour de carence en cas d'arrêt de maladie est une honte et une injustice que nous dénonçons.

Cela fait la transition avec l'unique point de l'ordre du jour soumis à vote, car il est à ce stade fondamental de rappeler pourquoi la CGT milite activement pour la diminution de la durée hebdomadaire du travail et en faveur des 32 heures. Mais ce n'est pas pour autant que nous restons sourds aux *desiderata* des agents de Port-Vendres.

Cependant, la CGT tient à un suivi sérieux de la santé au travail des collègues. En cela, la remise des indicateurs sociaux locaux que nous attendons depuis 2014 nous permettra de nous faire une idée plus précise de la situation.

Voilà qui nous amène à la démarche BEAT que vous avez décidé d'engager en dépit du vote unanimement défavorable des représentants du personnel compte tenu des conditions dans lesquelles vous envisagez de la mener. Sérieusement, quels moyens avez-vous à consacrer à cette démarche ?

Et pour en revenir à CAP 2022, pouvez-vous nous en dire plus sur la manière dont l'administration entend concilier amélioration des services publics en douane, modernisation de l'environnement de travail des agents et baisse rapide des dépenses publiques ?

D'ores et déjà la feuille de route du comité d'action publique 2022, à savoir : « ***transferts entre différents niveaux de collectivités publiques, transferts au secteur privé voire abandons de missions*** » nous fait craindre des décisions sanglantes pour l'ensemble des administrations, dont la nôtre. Nous sommes une administration publique de contrôle et voulons le rester.

Laurence Grange, Agnès Ragaru, Béatrice Darriet, Julien Estrampes,
Jean-François Loger